

**6 Économie**

Entretien avec le délégué général de l'Union des experts-comptables du Gabon (UECG)

**Franck Sima Mba : " la mise en place de l'Ordre des experts-comptables du Gabon devrait avoir une incidence sur le rendement fiscal et, donc, les ressources propres de l'Etat "**

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

*Au lendemain de la publication dans le journal officiel de la Loi n° 022/2017 portant création de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon et réglementant le titre de la profession d'expert-comptable en République gabonaise, nous nous sommes entretenus avec M. Franck Sima Mba, expert-comptable, délégué général de l'Union des experts-comptables du Gabon (UECG), à propos des enjeux liés à cette nouvelle situation.*

**l'union.** *Quelle est la portée de cette loi ? Mais surtout qu'est-ce que la mise en place d'un Ordre national des experts-comptables va changer dans la pratique de la profession ?*

**Franck SIMA MBA :** je vous remercie de me donner la parole. Avant de vous répondre précisément, pour l'histoire, j'ai le devoir de rappeler qu'il s'agit de la concrétisation d'une promesse du président de la République. En effet, lors de l'édition de juin 2013 du New York Forum Africa, le président de la République avait solennellement pris l'engagement de doter notre pays d'un Ordre des experts-comptables. Cet engagement avait été pris suite au plaidoyer de notre association professionnelle et, surtout, au vu des recommandations du rapport ROSC (*ndlr : Report on the observance of standards and codes*) sur le Gabon, publié en avril 2011 par la Banque mondiale.

Permettez-moi donc, au nom de l'ensemble des experts-comptables agréés membres de l'UECG, de remercier Monsieur le président de la République. L'aboutissement de ce projet a été possible grâce également aux efforts et à l'action du gouvernement dans son ensemble, en particulier de notre confrère ministre et expert-comptable, Monsieur Patrick Eyogho Edzang, qui a littéralement porté le texte, des ministres Jean Fidèle Otandault, Régis Immongault Tatagani, Blaise Louembet et les anciens ministres Christophe Akagha Mba, Luc Oyoubi et... Magloire Ngambia.

Enfin, je ne saurais passer sous silence le soutien et la disponibilité de Monsieur Pierre Etoughe, secrétaire permanent du Conseil national de la comptabilité et de M. Louis Aleka, qui a conduit les travaux de la Commission de rédaction de la première mouture du texte.

Pour répondre à votre question, cette loi est essentielle



Photo : D.R

**Le délégué général de l'Union des experts-comptables du Gabon, Franck Sima Mba.**

pour la crédibilité de la profession comptable libérale. Elle était attendue depuis de nombreuses années. Le Gabon faisait partie des 2 ou 3 pays, sur les 17 Etats membres de l'OHADA, qui n'en était pas doté.

**Quels en sont les enjeux ?**

Les professionnels comptables libéraux (Experts-comptables et Commissaires aux comptes) assurent une mission d'intérêt général, par leur contribution à la transparence de l'information financière qu'ils produisent ou vérifient, l'assistance et le conseil apportés aux opérateurs économiques et institutionnels qu'ils accompagnent au quotidien (artisans, PME, grandes entreprises, ONG, bailleurs de fonds, etc.). Ils sont un élément, parmi d'autres facteurs, de la confiance dans le climat des

affaires, dans l'attractivité d'un pays, donc de l'investissement et de la croissance économique. L'exclusivité, le caractère réglementé de ces deux professions, doit donc s'accompagner des engagements éthiques et techniques explicites et d'une supervision par les pouvoirs publics.

**Plus concrètement, que va apporter cette loi ?**

Comme je le disais, les professionnels comptables libéraux ont une mission d'intérêt général. La mise en place de l'Ordre des experts-comptables dont le fonctionnement devra être, à court ou moyen terme, conforme aux standards de l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables) profitera à l'économie gabonaise dans son ensemble. A titre d'exemple, l'amélioration, ou mieux, la systématisation de la qualité des bilans, des déclarations fiscales ou des rapports de commissaire aux comptes devrait avoir une incidence sur le rendement fiscal et donc les ressources propres de l'Etat, sur l'accès au crédit et le coût du risque, sur la prévention des difficultés des entreprises.

**Quelle est la date effective de la mise en place de l'Ordre ?**

C'est le ministère de l'Économie, tutelle de l'Ordre des experts-comptables qui conduit ce processus. L'UECG ne fait qu'apporter son assistance technique. Nous apprécions la proactivité du cabinet du ministre de l'Economie, avec qui nous travaillons actuellement, pour préciser de façon consensuelle et participative, les modalités de l'élection du premier conseil de l'Ordre et fixer un calendrier.

**Quelles sont aujourd'hui les caractéristiques de la profession d'expert-comptable au Gabon ? Comment ce marché est-il organisé au Gabon ?**

Six (6) des dix (10) plus importants réseaux sont présents au Gabon. On compte également plus d'une trentaine de cabinets « locaux ». C'est donc un marché globalement de qualité et dynamique et qu'on peut estimer très approximativement à près de 20 milliards F CFA, avec environ 600 à 700 salariés (professionnels et administratifs). L'Ordre aura donc aussi un effet positif sur les activités, le nombre de cabinets et les effectifs de la profession.

**Fibre optique à domicile**

**Le groupe Canal+ fait la promotion de sa Canal-box**



**Le président du groupe Canal + international, Jacques Du Puy (c), présentant les avantages de la Box, au cours de la conférence de presse.**

AEE  
Libreville/Gabon

**LE** président du groupe Canal+ international, Jacques Du Puy, en visite d'affaires au Gabon à la tête d'une délégation des cadres du groupe, a déclaré, le 26 avril dernier, lors d'une conférence de presse organisée à l'immeuble Gabon Mining Logistics, siège social de la filiale du groupe français,

sis au centre-ville de Libreville, que son entreprise ambitionne de digitaliser tout le pays, avec sa fibre optique dénommée Canal Box, actuellement en cours de déploiement dans la capitale gabonaise. « *Le Gabon fait partie des pays clés en Afrique centrale, où on a décidé d'investir plus. Nous voulons développer la fibre optique canal box avec l'ambition de digitaliser tout le pays. La mise en œuvre de ce vaste projet se*

*fera progressivement* », a indiqué M. Du Puy. L'opérateur français de la télévision par satellite, qui se définit comme « *un spécialiste* » dans la mise en œuvre de cette technologie, dit avoir déjà expérimenté avec succès, depuis près de 20 ans, la fibre optique canal box dans les Caraïbes. « *La technologie offre une qualité améliorée des services. La connexion internet ne subirait aucun désagrément, malgré des intempéries* », a-t-il souligné. Pour l'opérateur, Canal box est bien adapté au climat tropical, où les fortes pré-

cipitations sont quasi-permanentes, a rassuré le Dg de Canal+ Gabon, Mamadou Mbengue. Présent au Gabon depuis 25 ans, le

groupe Canal+ compte y rester encore pour longtemps, a indiqué le directeur général de Canal+ Afrique, David Mignot.

**NOUVELLE DESTINATION : LOME**  
A/C 04MAI 18  
B737-800  
(Nouvelle génération)  
Lundi et Vendredi

**Horaires**  
DEP Libreville : 12h20  
ARR Lomé : 14h00  
DEP Libreville : 14h50  
ARR Lomé : 16h30

**CONTACT :**  
  
AGENCE VILLE  
IMMEUBLE EX SONAGAR / EN FACE BICIG  
Tel : 01.74.05.11/12  
C&I : 02.22.52.14 / 07.79.71.57

**AEROPORT**  
TEL : 01.73.19.12 / C&I : 06.34.09.33  
EMAIL : contact@lamondia.com / lamondia@yaho.fr

**AUTRES DESTINATIONS** Via MALABO  
DOUALA - POINTE NOIRE - NDJAMENA  
COTONOU - ABIDJAN - DAKAR - SAO-TOME  
MADRID